



DOSSIER

Nouvelles formations spécialisées : l'enseignement adapté entre faibles ambitions et grands enjeux

p.3-6

SOMMAIRE

2

Un nouveau régime indemnitaire qui ne passe pas...
Résultats CAPN pour les stages MIN
« A l'école travailler avec la difficulté », un colloque organisé par le SNUipp-FSU

3-6

Nouvelles formations spécialisées.
Des stages MIN qui ne compensent pas la perte de 100H de formation.
Une exigence de qualité nécessaire.
Interviews : « La formation a un besoin urgent d'être réformée » et « Il faudrait enrichir la formation ».

7

Le SNUipp-FSU engagé auprès des exclus de la revalorisation.
Désaccords concernant les PE Educateurs et les DACS.

8

Événement : des états généraux de la SEGPA pour construire une action avec les personnels.
Courrier aux élus et élus de l'Assemblée nationale et du Sénat.



Reprendre la main sur le métier d'enseignant spécialisé

La dégradation des conditions d'accueil et des conditions de travail dans les enseignements adaptés ne doit pas être une fatalité. Les enseignants y proposent une pédagogie innovante et dynamique. Le « toutes et tous capables » est une valeur que nous portons dans l'enseignement adapté. Et même si les attaques contre les structures et les personnels ne sont pas générales, elles sont nombreuses : perte de salaire, suppression de l'indemnité de sujétion, nouvelle formation spécialisée (CAPPEI) ou 6ème inclusive dévoyée.

On peut s'interroger sur la capacité de la nouvelle formation à répondre aux enjeux posés par le public accueilli en classe ordinaire, dans les SEGPA, les EREA, les ULIS et tous les dispositifs d'aide du second degré. On observe une baisse du nombre d'heures de formation et un risque d'interchangeabilité des personnels. Cela remet en cause la priorité de la transmission des savoirs et leur mobilisation par les élèves.

Ce sont pourtant des questions essentielles. A quoi devrait servir une formation spécialisée ? Pour quelles missions sur le terrain ? Dans un contexte où les publics accueillis questionnent les structures et les dispositifs, comment les enseignants construisent des réponses pédagogiques appropriées ? Les états généraux des SEGPA ont commencé à y répondre. Le succès de l'initiative montre que les enseignants sont prêts à mobiliser leur expertise et leur professionnalité, pour la réussite des élèves dans le cadre des structures de l'enseignement adapté, à condition que l'on prenne en compte leur professionnalisme et leur pouvoir d'agir. Reprendre la main sur le métier d'enseignant spécialisé, telle est la question.

UN NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE QUI NE PASSE PAS...

Une note de la Direction des Affaires Financières concernant le nouveau régime indemnitaire a été adressée aux rectorats. Elle est censée préciser ses modalités d'attribution. On se demande alors pourquoi des PE exerçant dans le second degré n'ont toujours pas touché la nouvelle indemnité qui remplace les heures de coordinations et de synthèses ni l'ISAE ?

Le SNUipp-FSU a adressé un courrier à la DRH du ministère sur cette question, et entame une étude

juridique concernant le refus de versement de l'ISAE aux PE éducateur en EREA et aux DACS qui sont pourtant, à notre sens, éligibles à son versement.

Ces personnels ne peuvent continuer à être méprisés ! Exigeons ensemble le versement de notre dû, par une interpellation directe des DASEN. Les sections départementales du SNUipp-FSU disposent de modèles de lettre pour ces recours hiérarchiques. Une étude juridique est en cours.



RÉSULTATS CAPN POUR LES STAGES MIN

Le 20 octobre dernier une CAPN a examiné les départs en stages de modules d'initiative nationale ASH (MIN) dans des conditions difficiles : envoi tardif des documents (reçus deux jours avant la CAPN), manque de critères connus et de transparence, des candidatures retenues ne correspondent pas au public concerné pourtant publié au BO, des candidatures manquantes ou ajoutées, etc ... La commission n'a pu valider que les stages de la semaine du 6 novembre (stages numéros 12 - 30 - 38).

Pour les autres stages, les élues du SNUipp-FSU ont demandé à l'administration de revoir les candidatures, en respectant les publics concernés et en fonction des retours des CAPD lorsqu'elles ont eu lieu. Une liste a été finalement publiée début novembre.

A la demande du SNUipp-FSU, certains stages ayant recueilli beaucoup de candidatures seront dédoublés et de nouvelles dates proposées.

UN COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE SNUIPP-FSU

« A L'ÉCOLE TRAVAILLER AVEC LA DIFFICULTÉ »

Le SNUipp-FSU a tenu un colloque le 23 novembre dernier autour des difficultés scolaires. Jacques Bernardin, Jeanne Moll, Florence Savournin et Stanislas Morel ainsi que plusieurs enseignantes de terrain ont rappelé l'importance de disposer de temps, pour croiser les regards sur la difficulté et y répondre en équipe, et de moyens, pour prévenir la difficulté scolaire et mieux accompagner les élèves. Gérer l'hétérogénéité des classes comme les difficultés, ordinaires ou spécifiques, sont l'une des préoccupations majeures des enseignantes

et des enseignants. Jacques Bernardin a alerté sur les logiques d'individualisation qui renvoient l'enfant à sa propre histoire. Il a montré que les réponses du système éducatif français ont évolué ces dernières décennies. « Pendant longtemps a prédominé la théorie du don », classant les élèves en filières distinctes selon leurs résultats, avec les classes de transition, de perfectionnement... Aujourd'hui, une majorité d'élèves parvient jusqu'au Bac mais beaucoup encore sortent du système sans diplôme et de fortes disparités dans la maîtrise des compétences demeurent.



Nouvelles formations spécialisées : l'enseignement adapté entre faibles ambitions et grands enjeux

La nouvelle formation CAPPEI née de la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017, annonce la fin des options et une domination des problématiques d'individualisation au détriment de l'enseignement adapté.

Après quelques mois de négociations la circulaire sur la nouvelle formation relative au **C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnelle aux **P**ratiques de l'**E**ducation **I**nclusive (CAPPEI) est parue en février dernier laissant un goût amer et beaucoup d'incertitudes pour l'avenir. Le CAPPEI, se substitue aux deux diplômes existants, le CAPA-SH et le 2CASH. Les objectifs ministériels d'uniformisation entre le premier et le second degré et de mise en conformité de cette formation avec les lois de 2005 et la loi d'orientation de 2013 sont atteints. La référence à l'enseignement adapté est fortement réduite quand l'école inclusive est renforcée, niant ainsi les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. Le résultat n'est pas la hauteur des enjeux d'une école plus démocratique qui prendrait en compte l'évolution du public qu'elle accueille et les pro-

blématiques nouvelles auxquelles elle est confrontée.

Pour le SNUipp, Il ne s'agit plus d'avoir des politiques éducatives injonctives sur la scolarisation à marche forcée, sans moyens, mais bien de former des professionnels à réfléchir aux outils et aux pratiques pour permettre à chacun dans sa diversité de progresser dans une dynamique scolaire collective.

Le SNUipp-FSU a pesé de tout son poids pour une formation spécialisée de l'éducabilité cognitive et du « toutes et tous capables » mais les avancées obtenues se sont avérées insuffisantes et ont conduit à voter contre ce projet de réforme du CAPPEI. Le syndicat reste vigilant concernant sa déclinaison sur le terrain.

Il a été reçu par la DGESE en janvier dernier. Il a réclamé des départs en formation en adé-

quation avec les besoins exprimés ainsi que le respect des parcours lors des procédures d'attribution des départs en formation et des opérations de mouvement. Le syndicat a réaffirmé son attachement au respect de tous les parcours, y compris celui de l'aide à dominante relationnelle, qui dans les faits est remis en cause dans les plans de formation.

Le SNUipp-FSU a aussi exprimé ses exigences pour une formation de qualité, intégrée à un schéma de formations cohérent intégrant les diverses approches de la recherche pour mieux répondre aux nouvelles exigences du métier d'enseignant.

Il s'agit maintenant d'évaluer la mise en œuvre des stages MIN et d'engager la rénovation du Diplôme de Direction d'Établissement d'Enseignement Adapté et Spécialisé (DDEEAS).

Des stages MIN qui ne compensent pas la perte de 100H de formation

Sans engagements du ministère, le choix de transformer 100h de formation en stage de Modules d'Initiatives Nationales (MIN) contribuera à appauvrir la qualité de la formation, voire d'empêcher les collègues d'en bénéficier.

Selon le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification du CAPPEI, des MIN sont organisés au niveau académique, inter académique ou national. Ce nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale : ceux pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI et ceux organisés dans le cadre de la formation continue. Comme le SNUipp-FSU l'avait dénoncé lors des négociations, les stages MIN ne donnent pour l'instant aucune garantie concernant tant l'accès que le contenu ou la qualité dans l'ensemble des académies.

L'évolution de l'école, implique de questionner la qualité des contenus de formation, pour maintenir la richesse de la diversité des métiers d'enseignants spécialisés : enseignants spécialisés dans l'aide à dominante relationnelle et à dominante pédagogique, psychologues de l'éducation nationale.

Inégalités de traitement face aux départs en stages MIN

De nombreux dysfonctionnements ont été constatés dans les départements : pas de circulaire d'information et de recueil des candidatures voire aucune réunion de CAPD (obligatoire pourtant). Nous avons alerté la DGESCO et demandé que de nouvelles instructions soient diffusées suite aux multiples interventions dans les départements.

A défaut, la réalité de la mise en œuvre de ces stages risque d'être douloureuse pour les enseignants. Quels vont être les choix des DASEN entre les demandes de départ au titre de la formation continue, ceux de droits au titre des 100h ou encore ceux au titre d'un changement de parcours pour les titulaires ? Quelles réponses vont être apportées à celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'avancer les frais pour une telle formation ?

Ce que dit le SNU

Le SNUipp-FSU a voté contre le décret et ses deux arrêtés d'application instaurant le nouveau (CAPPEI) au CSE de janvier 2017 : baisse du volume de formation, suppression du mémoire professionnel, réduction à une semaine du stage préparant à la prise de poste, stages MIN inadaptés.

Le SNUipp-FSU a contribué à faire évoluer le texte du CAPPEI, notamment par la réinscription des deux parcours au sein du RASED «aide à dominante pédagogique» et «aide à dominante relationnelle» et par la réintroduction des missions de prévention. Les missions de personnes «ressource» demeurent mais passent après la prévention et l'aide directe aux élèves. Enfin, les modalités d'intervention des personnels, réduites initialement à la co-intervention dans les classes, sont revues pour intégrer l'aide en regroupements hors la classe ou l'aide individuelle lorsqu'elle s'avère nécessaire (aide relationnelle).

Une exigence de qualité nécessaire

Les stages MIN ont vocation à offrir une formation continue à l'échelle nationale. Leurs contenus sont censés être de qualité. Les travaux des intervenants étaient dans la plupart des cas reconnus nationalement, voire même internationalement. Comment maintenir ces exigences tant au niveau national que local où les équipes de terrain de l'ESPE sont trop souvent contraintes de faire avec les moyens du bord.

L'orientation déjà affichée des stages MIN en direction des élèves en situation de handicap crée un déséquilibre de l'offre. Comment la nouvelle carte va prendre en compte les nouveaux parcours et l'évolution des publics accueillis ?

L'évolution de l'école, implique de questionner la qualité des contenus de formation, pour maintenir la richesse de la diversité des métiers d'enseignant spécialisé : enseignants spécialisés dans l'aide à dominante relationnelle et à dominante pédagogique, psychologues de l'éducation nationale.

L'évolution des situations rencontrées dans les classes, dans les écoles, dans les structures EGPA et dans tous les dispositifs (ULIS, classe relais, pénitentiaire) appelle les professionnels à trouver des solutions nouvelles, à porter des expertises pointues, pour éviter une dérive de l'externalisation et de la médicalisation de la prise en charge des élèves.

Le SNUipp-FSU maintiendra son exigence de qualité des stages MIN et d'accessibilité pour les enseignants. Le syndicat restera attentif à la nouvelle carte de formation des stages MIN pour qu'elle tienne compte de la diversité des métiers d'enseignant spécialisé.

Le SNUipp-FSU est intervenu sur la qualité de la formation en demandant au MEN de rappeler aux opérateurs de formation la nécessité d'une diversité en fonction des différents parcours, d'une nécessaire évaluation de la qualité des formations dans les ESPE et dans le cadre des stages MIN.

Entretien avec Eric Balssa, directeur adjoint (DACS) de la SEGPA du collège Allende, Rezé,
Loire-Atlantique, Obtention du DDEEAS Juin 2017

LA FORMATION A UN BESOIN URGENT D'ÊTRE RÉFORMÉE

1/ Pourquoi as-tu choisi la fonction de directeur adjoint de Segpa (DACS) ?

J'ai choisi la fonction de DACS essentiellement parce qu'elle me permet de rencontrer et de faire se rencontrer les très nombreux acteurs qui gravitent autour des jeunes que nous accueillons. Je me demande alors sans cesse comment construire des solutions collectives aux situations de nos élèves. Comment fait-on pour faciliter le travail commun de tous ces gens ? Apprendre à le faire m'a motivé. Ça n'a rien de facile, mais c'est stimulant. C'est un travail constant d'écoute, où il s'agit d'assortir ses propres priorités aux contingences de la situation. On ne fait pas toujours comme on le voudrait, mais la fonction offre l'intéressante faculté de faire des choix, de hiérarchiser les tâches selon ses propres préférences, de privilégier un mode d'action plutôt qu'un autre. On y est très libre, contrairement à ce qu'on pourrait penser.

2/ Que t'a apporté la formation à Suresnes ?

La formation DDEEAS d'un an est un luxe rare dans une carrière, et ce n'est pas trop pour préparer un tel changement de posture. Elle a donc d'abord été l'opportunité de penser ce que je voulais être comme directeur adjoint et ce que je voulais faire de la fonction, en m'appuyant sur mon expérience (parfois maladroite !) de faisant fonction. Certains formateurs ont su habilement accompagner cette mue et les continus échanges avec les collègues stagiaires ont été de ce point de vue très précieux.

Selon les parcours singuliers et des personnalités des uns

et des autres, les attentes sont différentes. J'ai particulièrement apprécié de pouvoir approfondir ma connaissance du secteur médico-social, partenaire de plus en plus présent dans notre quotidien.

La formation a un besoin urgent d'être réformée : construite sur un référentiel métier ancien (1988!), elle n'est plus adaptée, ni dans ses contenus ni dans ses formes, à la réalité du métier de DACS aujourd'hui et à ce que sont des adultes expérimentés (ces très longues heures assis à ne faire qu'écouter des formateurs deviennent vite insupportables...).

3/ Comment vois-tu à l'avenir la fonction de DACS ?

Pour l'avenir de la fonction de DACS, le contexte est celui d'un changement majeur : la réforme du collège engagée en 2013, la circulaire du 25 octobre 2015, la création du CAPPEI, entre autres, avec la notion d'école inclusive en filigrane, nous invitent à nous tourner davantage vers l'équipe éducative du collège toute entière.

Personnellement, si j'ai passé ma vie professionnelle en Segpa, je n'ai jamais accepté la ségrégation qu'elle représente. Que le DACS participe au plus près à l'animation pédagogique du collège pour penser collectivement l'accueil des élèves les plus en difficulté et la ré-affiliation des élèves de Segpa à leurs pairs est pour moi quelque chose de désirable, à la condition toutefois que ça leur serve. Et en veillant à ce que l'argument de l'inclusion scolaire de nos élèves ne soit pas une façon hypocrite de se débarrasser de professionnels qui ont les compétences dont nos élèves ont besoin.



► **UNE RÉFORME DU DDEEAS : revaloriser le niveau du diplôme des personnels encadrant de l'enseignement adapté et spécialisé.**

Depuis décembre 2015 (décret n°2012-932), les directeurs d'EREA et d'ERPD doivent appartenir au corps des personnels de direction. Ce décret s'accompagne d'un ensemble de mesures de suppressions de postes de direction dans les établissements médico-sociaux (ESMS) depuis une dizaine d'années. Ces débouchés de plus en plus restreints et le déclassement du Diplôme de Direction d'Établissement d'Enseignement Adapté et Spécialisé (DDEEAS) ont conduit à rendre obsolète cette formation. Cette politique qui réduit le nombre de titulaires, ouvre la porte aux pressions de la hiérarchie sur les personnels, et favorise les suppressions de postes. Il s'agit d'obtenir une requalification de ce diplôme au niveau 1, afin de permettre aux collègues d'accéder à tous les postes de directions des ESMS et des EGPA.

Le SNUipp-FSU contribuera à la réflexion d'une rénovation nécessaire et indispensable de ce diplôme.



PASCALE MOULLET : A notamment exercé des fonctions d'IEN ASH
Jeune retraitée, militante au SNPI et à la FSU, au national comme au local

“ **JE NE CROIS PAS QU'ON PUISSE CATÉGORISER LES ÉLÈVES.
LES DIFFÉRENCES INTERINDIVIDUELLES SONT PLUS SUBTILES
ET COMPLEXES QUE CE CADRE DE PENSÉE VEUT NOUS LE FAIRE CROIRE.** ”

IL FAUDRAIT ENRICHIR LA FORMATION

A votre avis, est-ce que la formation peut aider les enseignants à répondre aux besoins des élèves ?

Ce qui fait le plus défaut à nombre de collègues est une solide culture didactique. Depuis 2010, nos budgets de fonctionnement ont quasiment disparu et les temps de formation continue, imposés par un pilotage centralisé depuis le ministère, guidés par des objectifs idéologiques, sans aucun lien avec les

besoins de formation exprimés par les actrices et acteurs de terrain, se multiplient. En outre, il semble que les didacticiennes et didacticiens disparaissent peu à peu des ESPE.

Pour enseigner efficacement, il faut observer, questionner les élèves pour comprendre leurs cheminements mais aussi être au clair avec les objets d'enseignement, leurs points de résistance, enrichir sa pratique et sa réflexion par des échanges collégiaux, par la confrontation à la théorie et la construction collective d'outils et de

séquences adaptés. Cela s'appelle la formation continue ! On demande aux enseignantes et aux enseignants d'accompagner chaque élève au maximum de son potentiel en respectant le rythme de chacun.

Mais un enseignant peut-il réellement savoir à chaque instant ce dont chaque élève a besoin ? Est-ce vraiment souhaitable ? Je ne le crois pas et reste attachée à l'idée que ce qui se passe dans la tête des élèves peut aussi nous échapper... Sinon, on se retrouve à rêver d'un système totalitaire...

Quelles priorités devrait porter la formation spécialisée à un moment où l'enseignement adapté est remis en cause (suppression des postes RASED et EGPA/ Formation spécialisée plus orientée sur le handicap...) ?

Concernant le CAPPEI, l'obligation pour les stagiaires de se cantonner à deux modules optionnels est totalement incohérente, tant avec la suppression des options du diplôme qu'avec la réalité des classes et des élèves. Un enseignant en SEGPA qui va choisir les deux modules relatifs à la grande diffi-

culté scolaire ne sera-t-il pas confronté à des difficultés de compréhension des attentes de l'école ? Des élèves en grande difficulté ne sont-ils-elles jamais atteints de troubles des apprentissages ? Je ne crois pas qu'on puisse catégoriser les élèves. Les différences interindividuelles sont plus subtiles

et complexes que ce cadre de pensée veut nous le faire croire.

Au lieu de l'appauvrir, il aurait fallu enrichir la formation. Je suis persuadée que les suppressions de postes de RASED sont liées à l'augmentation des demandes d'AVS. La disparition progressive de l'enseignement adapté génère d'une certaine façon du handicap. Ces postes avaient pour but de conduire un maximum d'élèves vers davantage de réussite scolaire en milieu ordinaire. La SEGPA conduit au LP. Il y a fort à craindre que ces nouveaux choix conduisent à davantage de décrochage... et l'institution créera de nouveaux dispositifs pour lutter contre ceux-ci...



18H pour TOUTES ET TOUS : ISAE pour tous les PE et retour de l'IS

Le SNUipp-FSU engagé auprès des exclus de la revalorisation

Le ministère avait annoncé lors des négociations sur les chantiers métiers que personne ne serait perdant. Propos contredits par le sort inacceptable fait au régime indemnitaire des collègues de SEGPA, d'EREA, d'ULIS et du secteur pénitentiaire. La suppression de l'Indemnité de sujétion, marqueur de la spécificité de nos métiers, est un exemple de la non reconnaissance des enseignants spécialisés de l'enseignement adapté.

Une dévalorisation des personnels qui fragilise les structures et les dispositifs

C'est aussi l'attractivité de ces métiers qui est ainsi menacée remettant en cause la stabilité des équipes pédagogiques dans les structures de l'enseignement spécialisé.

Le SNUipp-FSU a relancé la demande de revalorisation de l'ensemble des personnels, avec tout particulièrement le maintien de l'indemnité de sujétion (code 147), signe d'une véritable reconnaissance.

Les enseignants du pénitentiaire quant à eux, sont d'une part exclus de la revalorisation, et d'autre part subissent une augmentation de leur temps de travail (108 heures en plus).

Ces mesures sont-elles le moyen de désengager l'éducation nationale au fur et à mesure des établissements pénitentiaires, ou adaptés au profit d'un autre ministère ou pire, d'offices privés qui sont prêtes à relever ce type de défi ?



Dans cette longue liste des exclus, les coordonnateurs d'ULIS ne sont pas épargnés. C'est donc une baisse conséquente de salaire qui pèsera très lourd dans les choix de mouvement des enseignants dans les prochains mois.

Désaccords concernant les PE Educateurs et les DACS

Alors que les Directeurs Adjointes Chargés de SEGPA (DACS) devraient bénéficier de l'ISAE, ils se voient privés de celle-ci. Même si le ministère ne veut pas la verser, et n'ayant pas fait encore la codification pour les rectorats, l'article 2 du décret sur l'ISAE (2013-790 du 30 août 2013, modifié par le décret 2017-967, du 10 2017) est très clair : « L'attribution de cette indemnité est liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes et de direction y ouvrant droit... » Les DACS doivent exiger le versement de l'ISAE. Certains enseignants ont d'ores et déjà engagé des recours hiérarchiques en vue d'une attaque au Tribunal administratif.

La situation est similaire chez un grand nombre de Professeurs des Ecoles Educateurs en EREA qui subissent des situations diverses : certains perçoivent l'ISAE tandis que pour d'autres elle n'est pas versée ou seulement au prorata des heures d'enseignement réalisées.

Pour tous les exclus de la revalorisation, le SNUipp-FSU maintient son engagement et sa pression sur le ministère pour rouvrir les négociations.

Enseignant en SEGPA EREA/ ULIS

ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (*1781)	1200 € / an
Nouvelle indemnité (*1994) (pas de volume horaire défini pour les synthèses en SEGPA 2H hebdomadaire pour les EREA)	1765 € / an
Si PE spécialisé : indemnité de fonctions particulières (*408)	844,20 € / an
SI instituteur spécialisé : BI	15 points
DACS Indemnité de sujétions spéciales (*433)	50 points 2 915,40 € / an

Les enseignants des classes relais ont encore le paiement des HCS par des heures supplémentaires effectives (HSE), qui dépendent du texte de la circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974.

ÉVÉNEMENT : Les États généraux de la SEGPA Construire une action avec tous les personnels exerçant en SEGPA

Les personnels exerçant en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté étaient réunis en États Généraux organisés par les syndicats de la FSU. Après des étapes locales dans les académies, les États Généraux à Paris marquaient un temps fort pour la mobilisation, la réflexion et l'élaboration de revendications communes pour la défense de l'enseignement adapté en France deux ans après la parution de la circulaire sur les SEGPA.

Un constat fut très largement partagé, les conditions d'accueil des élèves et les conditions d'enseignement se sont dégradées dans les SEGPA : classes à double niveaux, fermetures de postes et de divisions, non départ en formation, injonctions et pressions sur les organisations pédagogiques, remise en cause de la professionnalité des collègues et suppression de l'indemnité de sujétion spéciale pour les PE.

La nouvelle circulaire n'a pas apporté de progrès, mais le sentiment d'une déconsidération accrue de cette structure et de ses personnels qui accueillent des élèves en difficulté scolaire grave et persistante.

La SEGPA est pourtant, comme l'a notamment montré le rapport de l'Inspection générale en 2014, un outil efficace contre l'échec scolaire. Elle produit des parcours de réussite et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».

Les États Généraux ont montré que les enseignants sont porteurs d'ambition pour les élèves, d'actions et de solutions innovantes pour améliorer la qualité du service public d'éducation.

Les syndicats de la FSU ont lancé un appel qui réaffirme l'importance de cette structure et la nécessaire considération de ses personnels et qu'il est urgent d'obtenir les moyens indispensables à l'accueil des élèves les plus fragiles. Les syndicats de la FSU poursuivront leur engagement auprès des personnels dans les semaines et les mois à venir, avec d'autres étapes locales, et des initiatives nationales.

LES SEGPA POUR LA RÉUSSITE DE TOUTES ET TOUS UN ENJEU D'ÉGALITÉ

Les étapes locales des États généraux

Pour donner une ampleur nationale, nous construisons des étapes dans les académies et les départements, afin de faire participer un maximum de collègues aux États généraux :

académie de Rennes, Lille, Grenoble, Poitiers, Orléans-Tour, Nancy-Metz, Bordeaux, Lyon, Guadeloupe, Martinique etc...

ISAE : ÉCRIVEZ AUX ÉLUES ET ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT !

Secrétaires de CDOEA, enseignants mis à la disposition des MDPH ou qui exercent en milieu pénitentiaire, en classe relai ou en centre éducatif fermé : des missions parmi d'autres qui n'ouvrent pas droit aujourd'hui au versement de l'ISAE. C'est également le cas d'une partie des enseignants de SEGPA, d'EREA ou d'Ulis-collège qui voient même leur rémunération baisser du fait du remplacement par cette même ISAE d'une indemnité qui leur était plus favorable. Le SNUipp-FSU invite ces derniers à **s'adresser à leur élu(e) de proximité**.

Pour le syndicat, il s'agit bien d'une injustice envers « des agents de l'État qui au quotidien s'investissent pour la réussite des élèves. » Il demande donc au ministre « de permettre à l'ensemble des professeurs des écoles et des instituteurs de bénéficier de cette revalorisation de 1 200 euros. »

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/la-segpa-pour-la-reussite-de-toutes-et-tous>



<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/la-segpa-pour-la-reussite-de-toutes-et-tous>

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.



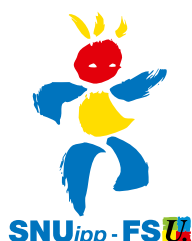
SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



- DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Serge Bontoux, Bernard Valin
- CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : Rivaton & Cie ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr